

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 23 - 26 octobre 2000

SCHÉMAS DE STRATÉGIE DE PAYS

Point 6 de l'ordre du
jour

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/2000/6/1
7 septembre 2000
ORIGINAL: ANGLAIS

SCHÉMA DE STRATÉGIE DE PAYS— NÉPAL

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).

Note au Conseil d'administration

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, Région Asie et
Europe orientale (OAE):

M. J. Powell

tel.: 066513-2209

Conseiller pour le
développement, OAE:

Mme C. Räder

tel.: 066513-2723

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



Résumé

Le Népal est l'un des pays les plus pauvres du monde. Quarante-deux pour cent de ses 22 millions d'habitants vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Avec un PNB (produit national brut) annuel par habitant à peine supérieur à 200 dollars E.-U. en 1998, c'est un pays à faible revenu et à déficit vivrier, faisant partie des pays les moins avancés. En 1999, il était classé au 144^{ème} rang selon l'indicateur du développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Plus d'un tiers de la population dispose de moins de 2 250 kilocalories par jour. Le taux de mortalité lié à la maternité—475 pour 10 000 naissances vivantes—est l'un des plus élevés du monde et le taux de mortalité des enfants—de moins de cinq ans atteint 118 pour 1 000. Malgré l'apport de main-d'œuvre important qu'elles représentent pour l'économie familiale, l'accès des femmes aux actifs et aux services et leur participation à la prise de décisions sont limités par des règles et des pratiques socio-culturelles rigides.

Au Népal, l'insécurité alimentaire se manifeste de plusieurs manières:

1) insuffisance de la disponibilité alimentaire par personne due à des problèmes de production et de redistribution intérieure; 2) insuffisance de l'accès aux vivres due au faible pouvoir d'achat; et 3) mauvaise utilisation des éléments nutritifs par les femmes enceintes, les mères allaitantes et les nourrissons en raison des maladies et des carences en micronutriments.

Grâce à l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité (ACV), le PAM a repéré les zones les plus exposées à l'insécurité alimentaire: les collines et les montagnes de l'extrême ouest. La région du *Terai* (plaines bordant l'Inde), qui enregistre un excédent de production vivrière, est relativement moins vulnérable, même si nombre de ses habitants souffrent d'insécurité alimentaire.

Le programme de pays (2002-2006) aura pour objectif d'améliorer durablement la sécurité alimentaire des personnes les plus défavorisées, en particulier les femmes et les enfants vivant dans les régions les plus exposées à l'insécurité alimentaire. Conformément à la décision 1999/EB A/2 du Conseil d'administration, le PAM axe ses activités de développement sur cinq objectifs. Le programme de pays du Népal port sur les objectifs 1, 2 et 3 (permettre aux jeunes enfants et aux femmes enceintes et allaitantes de satisfaire leurs besoins nutritionnels spéciaux et leurs besoins sanitaires connexes; permettre aux familles pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation; et permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver).

Pour ce qui est du ciblage, la stratégie à long terme du PAM consiste à se retirer progressivement du *Terai* pour privilégier les zones de collines et de montagne, tout en cherchant à obtenir un effet de synergie grâce à la concentration de ses activités sur le plan géographique. Ces activités seront centrées sur les trois aspects de l'insécurité alimentaire: a) *la disponibilité*—moyennant la création d'actifs communautaires permettant d'accroître la production vivrière et d'améliorer l'accès aux zones reculées; b) *l'accès*—moyennant un appui aux investissements en faveur des infrastructures rurales communautaires, notamment ceux qui profitent aux femmes, et grâce à des mesures d'incitation en faveur de

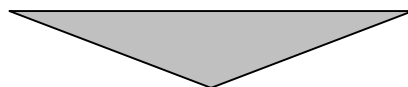


l'enseignement primaire et préscolaire, destinées en particulier aux filles, afin de lutter contre le travail des enfants et de créer un capital humain; et c) *l'utilisation des éléments nutritifs*—moyennant la fourniture d'aliments enrichis en micronutriments aux femmes enceintes, aux mères allaitantes et aux enfants, de façon à compléter le programme de l'UNICEF qui est axé sur l'alimentation des enfants et la puériculture.

On s'attachera à mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation orientés vers les résultats. On mettra en oeuvre les Engagements du PAM en faveur des femmes en fournissant des aliments enrichis aux mères et aux enfants, en favorisant la participation des femmes aux décisions concernant la création d'actifs communautaires, et en prévoyant des mesures d'incitation spéciales pour l'éducation des filles. Le PAM fera campagne pour l'adoption d'une politique nationale de sécurité alimentaire, l'enrichissement des produits alimentaires en micronutriments et l'élimination des pratiques discriminatoires à l'encontre des femmes.

La stratégie proposée est renforcée par les partenariats établis avec les institutions des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et les ONG, ainsi que par la collaboration avec les organismes publics. Le programme exposé est compatible tant avec le bilan commun de pays entrepris en 1999 qu'avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui est en cours de formulation.

Projet de décision



Le Conseil d'administration approuve le schéma de stratégie de pays pour le Népal (WFP/EB.3/2000/6/1) et autorise le Secrétariat à procéder à la formulation d'un programme de pays, qui devrait tenir compte des observations du Conseil.



L'INSECURITE ALIMENTAIRE, LA PAUVRETE ET LA FAIM

Indicateurs nationaux

1. Le Népal, qui compte 22 millions d'habitants, est un royaume de l'Himalaya dont le territoire, essentiellement montagneux, comprend trois zones écologiques: les montagnes, les collines et les plaines du *Terai*. Les montagnes et les collines sont peu peuplées alors que la région du *Terai*, où vit environ la moitié de la population, ne représente que 23 pour cent de la superficie totale. Dans de vastes régions du Népal, la difficulté matérielle d'accès, conjuguée à la difficulté d'accès aux marchés et aux services qui en découle, est l'un des principaux obstacles au développement.
2. Le Népal est l'un des pays les plus pauvres et les moins avancés (PMA) du monde. Avec un produit national brut (PNB) par habitant à peine supérieur à 200 dollars E.-U. (1998), c'est un pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV). Il est classé au 144^{ème} rang sur 174 pays selon l'indicateur du développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (1999) et se situe derrière tous les pays de la région pour ce qui est de l'alphabétisation des adultes, de l'éducation des enfants, de la mortalité infantile et liée à la maternité, de la consommation alimentaire, de l'eau potable, de l'assainissement et des services de santé.
3. Quarante-deux pour cent de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté¹, 76 pour cent disposant de moins de un dollar par jour (compte tenu de la parité du pouvoir d'achat). La plupart des gens vivent de l'agriculture de subsistance. Le secteur agricole occupe plus de 80 pour cent de la main-d'œuvre et fournit 41 pour cent du PNB.
4. Au total, l'aide publique au développement a été estimée à 469 millions de dollars en 1998; l'aide au développement du PAM a été évaluée à près de cinq millions de dollars, dont 12 230 tonnes d'aide alimentaire². Le Programme a offert une aide additionnelle de 5,4 millions de dollars pour livrer des vivres aux réfugiés bhoutanais installés dans l'est du Népal. Le PAM a fourni 87 pour cent de l'aide alimentaire totale reçue en 1998, le Canada, la France et le Japon apportant les 13 pour cent restants au titre d'arrangements bilatéraux.

La situation des femmes

5. Il existe d'importants écarts entre les deux sexes au Népal. L'indicateur d'habilitation des femmes du pays³, qui évalue leur participation dans les domaines économique, politique et professionnel, n'atteint que la moitié de la moyenne mondiale et se place à l'avant-dernier rang pour l'Asie du Sud. L'indicateur du développement des femmes ne se chiffre qu'à 82 pour cent de l'indicateur du développement humain. L'apport du travail des femmes est élevé puisque qu'elles effectuent 75 pour cent des travaux agricoles, en plus des tâches domestiques. Elles travaillent trois à quatre heures de plus par jour que les hommes. Elles assurent environ les deux tiers de la production agricole, maraîchère et animale totale. En fait, l'agriculture népalaise se féminise progressivement en raison des

¹ 2 250 kilocalories par personne et par jour; Commission nationale de planification et enquête sur le niveau de vie de 1996.

² En 1999, l'aide au développement du PAM a été portée à 17 560 tonnes et elle devrait atteindre 23 400 tonnes en 2000.

³ Bilan commun de pays—Nations Unies 1999.



migrations saisonnières des hommes. Néanmoins, les règles et pratiques socio-culturelles rigides limitent sérieusement l'accès aux ressources des femmes qui n'ont souvent aucun droit de regard sur les décisions relatives à la commercialisation. Elles sont également exclues des prises de décisions dans les institutions sociales. Les habitudes alimentaires au sein du ménage ont tendance à les défavoriser: elles mangent généralement en dernier et la portion qui leur revient est fonction de la quantité laissée par les autres membres de la famille.

6. En ce qui concerne le taux d'alphabétisation, les disparités entre les sexes sont importantes: 54 pour cent pour les hommes contre 19 pour cent seulement pour les femmes⁴. En moyenne, les filles ne fréquentent l'école qu'un an tandis que les garçons y restent trois ans⁵. Le Népal est l'un des rares pays où les femmes ont une espérance de vie inférieure à celle des hommes et où elles sont moins nombreuses dans tous les groupes d'âge. Le taux de mortalité lié à la maternité (475 pour 100 000 naissances vivantes) est l'un des plus élevés du monde. Environ 75 pour cent des femmes enceintes souffrent d'anémie et 42 pour cent seulement sont vaccinées contre le tétanos⁶. Les femmes ont un pouvoir de décision tellement limité que, souvent, ce sont pas elles-mêmes qui décident de leur recours à des services de santé mais leur mari ou un autre membre de la famille. Les inégalités entre les deux sexes en matière d'alphabétisation et de santé ne sont donc pas simplement liées à un problème de ressources, mais elles reflètent aussi le système de valeurs sociales.

L'insécurité alimentaire aux échelons familial et national

7. Au Népal, l'insécurité alimentaire a trois aspects essentiels:
- a) l'insuffisance de la *disponibilité* alimentaire par habitant due à la faible production et aux problèmes de redistribution intérieure;
 - b) l'insuffisance de l'*accès* aux vivres due au faible pouvoir d'achat;
 - c) la mauvaise *utilisation des éléments nutritifs* due aux carences en micronutriments pour les femmes enceintes, les mères allaitantes et les nourrissons, à l'insuffisance des soins de santé et des connaissances en matière de nutrition, et aux maladies.

Insuffisance de la disponibilité alimentaire

8. Le Népal est passé d'une situation d'excédents de céréales vivrières à l'échelle nationale à des déficits chroniques, tombant d'un excédent maximum de près de 500 000 tonnes en 1988/89, à un déficit de production de 485 000 tonnes en 1994/95. Depuis le début des années 90, les importations alimentaires ont nettement progressé; en 1996/97, elles atteignaient près de 67 000 tonnes⁷. Selon une projection à 10 ans de la situation alimentaire tenant compte des taux de croissance de la population et de la production vivrière, le bilan alimentaire du Népal continuera d'accuser un solde négatif de plus de 25 000 tonnes par an⁸.

⁴ Banque mondiale, Stratégie d'aide au pays 1999.

⁵ PNUD, 1998 *Human Development in South Asia. The Education Challenge*.

⁶ Direction des services de santé, Ministère de la santé. 1997/98.

⁷ Division du développement de la commercialisation agricole, Direction de l'agriculture.

⁸ Programme spécial pour la sécurité alimentaire au Népal/rapport SPIN, FAO, 1996.



9. La répartition des terres et les régimes d'occupation actuels ont eu des effets tout à fait néfastes: les ménages les plus riches (six pour cent du nombre total de ménages agricoles) ont en mains 33 pour cent des terres arables, tandis que les plus pauvres (40 pour cent) n'en ont que neuf pour cent. Dans les grandes exploitations du *Terai*, en raison des bas salaires des ouvriers et de l'insécurité des régimes d'occupation, les terres n'ont pas été utilisées rationnellement. Dans les montagnes et les collines, les fermes sont extrêmement petites, et l'intensité d'exploitation et la productivité sont faibles. Par ailleurs, les difficultés matérielles d'accès aux marchés limitent les approvisionnements, situation encore aggravée par les pertes de récoltes dues aux catastrophes naturelles.
10. Le nombre de districts à déficit vivrier tend à augmenter: en 1975, 32 districts sur 75 étaient considérés comme déficitaires; actuellement, on estime qu'ils sont au nombre de 45. Leur répartition est claire: les 16 districts de la région montagneuse sont déficitaires, ainsi que 26 des 39 districts de la région de collines et seulement trois des 20 districts du *Terai*. Le *Terai* est la seule grande zone de production excédentaire, mais en raison de la politique d'ouverture de la frontière avec l'Inde menée par le Népal, les vivres passent de l'autre côté de la frontière.

Insuffisance de l'accès aux vivres

11. Pour une grande partie de la population, le deuxième aspect de l'insécurité alimentaire concerne le faible apport énergétique par personne dû au pouvoir d'achat très bas: c'est un problème d'accès aux vivres imputable à la pauvreté. On estime que 36 pour cent de la population consomme moins de 2 250 kilocalories par jour (minimum nécessaire). En 1990, la Commission nationale de planification a calculé que la pauvreté touchait 42 pour cent de la population népalaise, chiffre établi en fonction d'un seuil de pauvreté correspondant au revenu nécessaire pour satisfaire les besoins énergétiques minimums.
12. Au Népal, la pauvreté reste essentiellement un phénomène rural, largement lié à la petite taille des exploitations, à l'insécurité des régimes d'occupation et au sous-emploi. C'est dans les montagnes que le pourcentage de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté est le plus élevé (56 pour cent). Cependant, en chiffres absolus, c'est dans le *Terai* que se trouve le plus grand nombre de personnes vivant dans des conditions de pauvreté. En raison de la tendance croissante à importer des biens manufacturés, les castes professionnelles sans terre deviennent de plus en plus pauvres.
13. La fréquence des inondations, des sécheresses, des glissements de terrain et des tremblements de terre représente un risque supplémentaire. La circulation des céréales vivrières entre les régions excédentaires et les régions déficitaires est limitée, d'où de fortes variations de prix. Pour y faire face, les ménages ruraux pauvres diversifient leurs revenus, mais, étant donné que leur niveau d'actifs est très faible, nombre d'entre eux ne peuvent qu'en partie remédier aux menaces pesant sur leurs moyens de subsistance. Lorsque les ruraux pauvres sont contraints de réduire leur apport calorique, une situation d'"urgence silencieuse" se crée, touchant de façon disproportionnée les femmes et les enfants.
14. Les possibilités de travail salarié sur place sont extrêmement limitées. Des centaines de milliers d'hommes migrent à certaines saisons des montagnes et des collines vers le *Terai* et vers l'Inde pour y travailler comme ouvriers non qualifiés. Leurs femmes restent au pays, assumant seules la fonction de soutien de famille. Leurs enfants doivent se charger des tâches domestiques. Plus de 42 pour cent des jeunes de cinq à 14 ans, les filles en particulier, travaillent régulièrement. Le taux (net) d'inscription à l'école primaire est faible: 79 pour cent pour les garçons et 60 pour cent pour les filles. Le faible taux de



fréquentation scolaire et les taux élevés d'abandon et de redoublement constituent de graves problèmes, qui touchent beaucoup plus les filles que les garçons.

Mauvaise utilisation des éléments nutritifs

15. Le troisième aspect de l'insécurité alimentaire au Népal, qui est aussi le plus complexe, concerne la mauvaise utilisation des éléments nutritifs. Celle-ci se traduit par un taux élevé de malnutrition chez les enfants, avec des conséquences néfastes et généralement irréversibles sur le développement humain. Le taux de mortalité des enfants de moins de trois ans est d'environ 75 pour 1 000 naissances vivantes, un des plus élevés du monde. Les deux tiers des décès d'enfants de moins de cinq ans sont associés à la malnutrition.
16. Environ la moitié des enfants de moins de trois ans présentent une insuffisance pondérale (poids faible pour leur âge) et la moitié d'entre eux souffrent d'un retard de la croissance (taille insuffisante pour leur âge), sans distinction de sexe. Cette situation est largement imputable au manque d'aliments caloriques et riches en protéines et en micronutriments dont souffrent les femmes enceintes, les mères allaitantes et les nourrissons, mais elle résulte également des facteurs d'utilisation suivants: mauvaise santé des femmes pendant la grossesse et l'allaitement; maladies infantiles, pouvant entraîner la perte de 20 pour cent des calories consommées; pratiques d'alimentation et soins aux enfants inadéquats en raison du manque d'éducation et de connaissances et de la surcharge de travail des mères. C'est dans les régions de montagnes et de collines de l'extrême ouest et du centre ouest que la malnutrition est la plus répandue, mais l'on enregistre également des taux assez élevés dans un petit nombre de districts du centre et de l'ouest du *Terai*.
17. Le mauvais état nutritionnel des mères et les soins de santé inadéquats ont pour conséquences un poids insuffisant des enfants à la naissance et un taux de mortalité lié à la maternité élevé. Les carences en iode compromettent le développement intellectuel des enfants et provoquent des goitres; les carences en vitamine A entraînent une immunodéficience, une résistance moindre à la diarrhée, à la rougeole et à la cécité précoce; les carences en fer (anémie) réduisent la capacité d'apprentissage des enfants et leur future aptitude au travail. Les trois quarts des femmes enceintes souffrent d'importantes carences en fer. Ces problèmes sont généralement plus graves dans les régions de montagnes et de collines.

Justification de l'utilisation de l'aide alimentaire

18. La fréquence élevée de la malnutrition, les déficits vivriers régionaux et l'accès insuffisant aux marchés justifient l'utilisation de l'aide alimentaire, en particulier dans les montagnes et les collines. Reste à résoudre une question délicate: l'aide alimentaire dans la région du *Terai*, productrice d'excédents agricoles, où en raison de leur faible pouvoir d'achat, un grand nombre de personnes ne peuvent pas se procurer la ration énergétique quotidienne nécessaire. Du point de vue des ménages, ces personnes acceptent volontiers des vivres comme rémunération ou comme encouragement, ce qui leur permet d'accroître le niveau de leur consommation alimentaire ou d'employer leurs maigres revenus à d'autres fins.
19. Bien que le rôle de l'aide alimentaire dans le ciblage des plus pauvres soit reconnu, il serait inefficace et stérile d'un point de vue macro-économique de continuer à fournir une aide alimentaire dans les zones excédentaires. Partant, le PAM favorisera la participation croissante du gouvernement et des autres organismes à des programmes de développement reposant sur l'apport d'espèces dans le *Terai*. Cependant, le recours à des aliments enrichis dans le cadre d'interventions ciblées pour remédier à la mauvaise utilisation des



éléments nutritifs dans ces zones reste justifié, étant donné que ces aliments ne sont pas produits localement, ni facilement disponibles sur les marchés locaux.

La population cible

20. Une évaluation nationale de la vulnérabilité a été effectuée en 1999 et au début de l'an 2000 pour identifier la population cible du PAM et dégager ses caractéristiques. D'après les conclusions de cette enquête, les personnes les plus exposées à la vulnérabilité et à l'insécurité alimentaire sont celles qui appartiennent à des ménages de travailleurs asservis⁹, à des ménages sans terre ou déplacés, ou à des ménages vivant dans des zones sujettes aux inondations ou aux sécheresses, celles qui font partie de castes professionnelles, les petits exploitants et les pasteurs, et celles qui appartiennent à des groupes ethniques marginalisés. On considère que dans les ménages souffrant d'insécurité alimentaire, les femmes et les enfants sont les plus vulnérables. L'aide du PAM sera destinée à ces groupes de population.

PRIORITES ET POLITIQUES DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET L'INSECURITE ALIMENTAIRE

21. **Neuvième plan quinquennal (1997–2002).** Le plan actuel prévoit une période de développement de 20 ans, avec réduction de l'incidence de la pauvreté de 42 à 32 pour cent. Il comporte des politiques de lutte contre la pauvreté qui revêtent de l'importance pour le rôle du PAM au Népal: création d'emplois, croissance économique grâce à l'agriculture, développement de l'infrastructure, éducation de base, formation professionnelle, nutrition, mobilisation sociale et programmes ciblés axés sur les zones reculées, les groupes tribaux, les communautés défavorisées, les ménages sans terre, les agriculteurs marginaux, les travailleurs asservis et les pauvres au chômage.
22. **Décentralisation.** La nouvelle Loi d'administration autonome locale de 1999 est considérée comme une preuve de la volonté du gouvernement de déléguer le pouvoir central puisqu'elle autoriserait des comités de développement de district, élus localement, à créer leurs propres antennes de gestion de secteur pour remplacer les institutions relevant de l'autorité centrale. Les fonds publics sont maintenant alloués directement à l'échelon le plus bas des représentants de la population, les comités de développement villageois.
23. **Intégration de la problématique hommes-femmes.** Lors de la Conférence mondiale sur les femmes en 1995, le gouvernement a exprimé son engagement en faveur de la plateforme d'action de Beijing. Un plan national d'action pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes a été formulé. L'amendement à la Loi d'administration autonome locale a fourni une base juridique permettant une participation accrue des femmes aux organes locaux de décision, 20 pour cent des sièges des comités de développement de district et des comités de développement villageois étant réservés aux femmes.
24. **Plan de prospective agricole et Programme de développement des zones spéciales.** Le Plan de prospective agricole, qui couvre une période de 20 ans, met l'accent sur l'accélération de la croissance agricole afin d'aboutir à des effets multiplicateurs puissants

⁹ L'asservissement repose sur un système complexe de contrats interdépendants concernant le travail, la terre et le crédit, avec un grand nombre d'heures de travail pour un faible salaire, un niveau élevé d'endettement et une mobilité restreinte limitant la recherche d'autres sources de revenu.



sur l'emploi, dans l'agriculture comme dans les autres secteurs. Le Ministère du développement local a formulé un Programme de développement des zones spéciales couvrant les districts reculés qui vise notamment à surmonter les différences économiques et sociales entre les populations vivant dans ces zones spéciales et celles des autres zones. Le programme comprend les éléments suivants: routes de desserte, sentiers muletiers, travaux d'irrigation rurale, formation professionnelle et activités rémunératrices.

25. **Projet d'enseignement primaire de base.** Le droit à l'éducation est garanti dans la Constitution du Népal, mais l'école n'est pas obligatoire. Un projet quinquennal d'enseignement primaire de base, financé par plusieurs donateurs et donnant la priorité à la construction et à la réparation des salles de classe, a été lancé en 1992 pour améliorer l'accès à l'enseignement primaire dans 40 districts. Ce projet a été récemment prolongé jusqu'en 2004 afin de privilégier l'amélioration de la qualité de l'instruction et l'accroissement des taux d'inscription et de fréquentation des filles. En 1997, le rôle du Ministère de l'éducation a été élargi de manière à couvrir les enfants d'âge préscolaire (trois à cinq ans) pour lesquels des centres communautaires de développement infantile seront créés.
26. **Plan national d'action relatif à la nutrition.** Après la Conférence internationale sur la nutrition de 1992, le Népal a préparé un plan national d'action relatif à la nutrition qui a pour orientations générales d'assurer la sécurité alimentaire au niveau des ménages, de prévenir et maîtriser les carences en micronutriments par des méthodes fondées sur l'alimentation et par une alimentation d'appoint, et d'améliorer l'éducation et la sensibilisation en matière de nutrition.
27. **Politique de sécurité alimentaire.** Le gouvernement n'a pas encore formulé de politique nationale de sécurité alimentaire intégrée. Il a cependant appliqué une stratégie visant à améliorer la disponibilité alimentaire dans les zones reculées par le biais de l'Office népalais des produits alimentaires (NFC). L'Office achète 40 000 à 50 000 tonnes de céréales vivrières par an dans le *Terai* et les vend à des prix subventionnés dans les districts de montagnes et de collines. Depuis 1999, dans le cadre de la politique générale de déréglementation et d'ajustement structurel, le gouvernement a lancé une réforme du NFC. Au titre d'un accord d'association sud-asiatique pour la coopération régionale, il est prévu de réorienter les opérations du NFC vers la gestion d'une réserve alimentaire stratégique nationale d'environ 30 000 tonnes de céréales. Pour ce qui est des interventions d'aide alimentaire ciblées, les seules activités menées sont celles qui sont soutenues par le PAM.

EVALUATION DES RESULTATS OBTENUS A CE JOUR PAR LE PAM

Evolution, points forts et points faibles des interventions

28. Le PAM fournit actuellement une assistance au Népal au titre de deux projets de développement—alimentation dans les écoles primaires et vivres-contre-travail—qui sont tous deux le prolongement d'initiatives engagées il y a presque 30 ans¹⁰. Les opérations de secours et de redressement ont également joué un rôle important.

¹⁰ Voir à l'annexe I le résumé de l'aide du PAM depuis 1963, avec des informations détaillées sur les projets en cours.



Education: alimentation dans les écoles primaires

29. Le projet actuel d'alimentation scolaire témoigne de l'évolution d'une intervention qui a démarré en 1972, en vue de répondre aux besoins nutritionnels des mères et des enfants. Les évaluations de 1988 et 1995 ont conclu que le ciblage des bénéficiaires était médiocre et que les interventions à caractère nutritionnel menées par l'intermédiaire des dispensaires sollicitaient à l'excès les services de santé publique, de sorte que le projet servait à acheminer des secours alimentaires plutôt qu'à faciliter les prestations médicales. En conséquence, le PAM a réorienté son assistance exclusivement vers le secteur de l'éducation de base, tout en encourageant la participation des communautés et des parents. Un programme de sensibilisation des communautés tenant compte du rôle spécifique des femmes a été entrepris en 1998 afin d'assurer une formation en matière de santé et nutrition de base, d'épargne et de micro-crédit, de compétences professionnelles et de gestion, et de renforcer la participation des communautés et des parents aux comités scolaires de gestion des produits alimentaires. Ce programme est exécuté par l'ONG népalaise Manushi.
30. Depuis 1998, le projet d'alimentation scolaire a été axé uniquement sur les écoles primaires publiques, avant tout dans les campagnes. Il a pour objectifs immédiats de réduire la fréquence des abandons et l'absentéisme, d'encourager la fréquentation régulière, pour les filles en particulier, d'atténuer le stress alimentaire, et d'améliorer la capacité d'apprentissage et les résultats scolaires. Le projet vise à distribuer au milieu de la matinée une collation (aliments composés enrichis) à 25 000 élèves des écoles primaires de 12 districts en déficit vivrier, qui ont d'importants besoins en matière d'éducation et reçoivent une assistance au titre du projet d'enseignement primaire de base. Des enquêtes de référence tenant compte des différences entre les sexes ont été menées en 1999 en vue de préparer l'élargissement du projet et de mettre en place le dispositif pilote d'incitation à l'intention des filles. Un examen à mi-parcours du programme et de la gestion est prévu vers le milieu de 2000.

Infrastructures rurales: des opérations vivres-contre-travail à la création d'actifs communautaires

31. L'assistance du PAM en matière d'infrastructures rurales remonte à 1976 dans le cadre d'un projet vivres-contre-travail dont l'objectif était la remise en état, la construction et la rénovation des chemins et des pistes dans les zones pauvres et reculées des collines. Dans les années 80, les projets vivres-contre-travail étaient exécutés par l'intermédiaire d'une structure fortement centralisée; leur principal point faible était l'absence de participation des communautés. Le PAM a donc estimé que pour favoriser la construction d'actifs durables et utiles, ceux-ci devaient être choisis et gérés par les communautés locales elles-mêmes, et que l'assistance organisationnelle et technique devait avant tout viser à renforcer la maîtrise de ces actifs par les communautés.
32. Le projet—Travaux d'infrastructure rurale communautaire—qui est en cours vise à améliorer les infrastructures communautaires nécessaires pour accéder aux zones rurales déficitaires et pour leur production vivrière, ainsi que la capacité des communautés de planifier, construire, exploiter et entretenir leurs actifs. Il s'agit d'un projet conjoint du Ministère du développement local, du PAM et de l'Office allemand de la coopération technique (GTZ), dans lequel le Programme fournit du riz et des articles non alimentaires, le ministère apporte le personnel technique et les matériaux de construction, et le GTZ assure l'assistance technique, y compris les services de mobilisation sociale. Les infrastructures créées par le projet (construction de pistes et de routes rurales, aménagement des cours d'eau, mesures de lutte contre les inondations, petite irrigation et étangs de pisciculture) appartiennent avant tout aux communautés. Les domaines



nécessitant des améliorations ont été clairement définis¹¹ et sont pris en compte dans le nouveau projet de travaux d'infrastructure rurale communautaire, qui doit servir de "relais" entre la fin de la phase actuelle (décembre 2000) et le début du programme de pays.

Interventions prolongées de secours et d'urgence

33. Depuis 1992, le PAM aide les réfugiés bhoutanais en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Société de la Croix-Rouge népalaise et d'autres ONG. Le coût total pour le Programme s'est élevé à environ 59 millions de dollars. Au titre de l'opération actuelle, des rations alimentaires sont fournies à plus de 96 000 réfugiés. Le Népal est exposé à des catastrophes naturelles nécessitant des secours d'urgence. Ainsi, en 1993, le PAM a distribué une aide alimentaire à près de 500 000 personnes victimes de la sécheresse dans le *Terai* et, en 1994, il a géré l'assistance bilatérale offerte par le Canada, également à la suite de la sécheresse.

Evaluation en fonction de la politique du PAM visant à favoriser le développement et de ses engagements en faveur des femmes

Ciblage

34. Toutes les écoles primaires publiques des districts désignés remplissent les conditions requises pour bénéficier du projet d'alimentation dans les écoles primaires. Pour le projet de travaux d'infrastructure rurale communautaire, l'évaluation de l'impact menée en 1999 a conclu que le projet était parvenu à cibler les activités sur les comités de développement villageois des zones souffrant le plus d'insécurité alimentaire et que, dans le cadre de ces activités, les mécanismes de ciblage automatique avaient effectivement permis d'atteindre les villageois les plus démunis, dont une proportion élevée de femmes. Néanmoins, il faut reconnaître que, pour améliorer de façon durable l'accès des pauvres aux vivres, un ciblage plus précis prenant également en considération leur aptitude à tirer profit des actifs créés est nécessaire.

Convergence et effet de synergie des projets

35. Le bureau de pays a cherché à créer un effet de synergie en exécutant différents projets dans les mêmes districts. A ce jour, les districts où les deux projets en cours sont mis en œuvre sont au nombre de neuf.

Conception du programme

Participation

36. Le projet d'alimentation dans les écoles primaires est géré par les comités de gestion des produits alimentaires en consultation avec les autorités locales responsables de l'éducation. Des activités de sensibilisation et de formation doivent être menées par l'intermédiaire d'ONG pour assurer la participation active de ces comités à des tâches telles que le transport des vivres à partir des centres routiers et la cuisine. Le projet de travaux d'infrastructure fait une large place au renforcement de la capacité d'auto-assistance des communautés rurales. Il ressort de l'examen à mi-parcours du projet

¹¹ Evaluation conjointe à mi-parcours Gouvernement allemand/PAM de 1997; évaluation de l'impact de 1999; et études d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV).



que l'aide alimentaire a été utile pour mobiliser les pauvres en vue de les faire participer à la construction d'infrastructures communautaires.

Participation des femmes et des jeunes filles

37. Le PAM a accompli des progrès notables pour ce qui est de favoriser l'accès des femmes et des jeunes filles aux ressources et leur participation aux activités. Au moins 25 pour cent des membres des comités de gestion des produits alimentaires du projet d'alimentation scolaire sont des femmes. En 2000, cette proportion passera à 35 pour cent. Ce projet a également surmonté certains obstacles à l'éducation des filles. Cependant, à la fin de 1999, les filles représentaient 37 pour cent seulement des bénéficiaires de l'alimentation scolaire, ce qui correspond approximativement à la proportion d'écolières dans les districts reculés. Le projet de travaux d'infrastructures rurales communautaires est passé d'une main-d'œuvre entièrement masculine à une moyenne de 30 pour cent de femmes; il a garanti l'égalité d'accès aux emplois et de rémunération et a approuvé dans chaque district au moins un programme réservé aux femmes. Le concept d'équité entre les sexes a été inclus dans les orientations suivies par tous les responsables. Des plans d'action pour l'égalité entre hommes et femmes ont été élaborés à l'échelon des districts, et les agents de district apportent un soutien en vue de l'intégration des femmes dans leurs communautés cibles. L'évaluation de l'impact de 1999 a noté favorablement le "bond en avant" accompli sur le plan de l'équité entre les sexes, surtout en ce qui concerne la participation des femmes aux comités chargés des décisions à l'échelon local. Il faudra veiller encore davantage à aider les communautés à identifier les actifs dont tirent directement profit les femmes.

Partenariats

38. La structure actuelle des partenariats du projet de travaux d'infrastructure présente trois points faibles. Premièrement, le Ministère du développement local n'a pas été en mesure de fournir un nombre suffisant de spécialistes pour certains types de projets; ce n'est que récemment que l'établissement de partenariats avec de nouveaux organismes publics a progressé. Deuxièmement, le ministère a rencontré des difficultés pour recruter et garder le personnel nécessaire dans les districts reculés; cependant, de nouveaux partenariats sont établis actuellement avec des organismes offrant un appui pour l'exécution à l'échelon des districts. Troisièmement, les ressources du PAM pourraient jouer un rôle de catalyseur plus large, rassemblant les ressources des organismes publics, des donateurs et des ONG; il n'a cependant pas été possible d'établir ce type de relations pour le projet d'alimentation scolaire, en-dehors du partenariat avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le programme d'élimination des vers parasites.

Systèmes de suivi

39. Les deux projets ont mis au point des systèmes de suivi qui prévoient des approches participatives. Les modalités de suivi ont été révisées de manière à intégrer des statistiques ventilées par sexe. Les principaux homologues et le personnel du PAM ont reçu une formation en matière de suivi différencié selon le sexe. Il est encore nécessaire d'élaborer des systèmes qui fassent mieux ressortir les effets des interventions sur la vie des bénéficiaires.

Réalisations

40. Jusqu'à présent, dans le cas du projet d'alimentation scolaire, seuls des résultats limités ont pu être démontrés. Une évaluation rapide, conduite en 1999, a fait apparaître un accroissement de la fréquentation de 12 pour cent pour les filles et de cinq pour cent pour



les garçons depuis 1995/96. Les effets du projet de travaux d'infrastructure sont attestés dans l'évaluation de l'impact de 1999: on a constaté que les routes, les pistes et les infrastructures d'irrigation construites ont eu les effets les plus marquants sur le plan économique; les étangs de pisciculture gérés par des femmes ont enregistré des taux de rentabilité élevés lorsque les groupes étaient peu nombreux et bien encadrés techniquement; enfin, la capacité des comités de développement villageois d'identifier et de "faire leurs" des investissements en faveur d'infrastructures rurales a été renforcée. Le projet de travaux d'infrastructure a également démontré que les projets d'infrastructures pouvaient être planifiés et exécutés par les communautés avec obligation de rendre des comptes et transparence. On a cependant constaté que les capacités des collectivités locales n'étaient pas assez solides pour qu'elles prennent le relais de manière durable. Un autre problème fondamental reste à résoudre: permettre aux plus pauvres, aux femmes en particulier, de saisir les occasions offertes sur le plan économique par l'amélioration de l'accès matériel.

Impact de l'aide alimentaire sur les marchés

41. Les achats sur place et les importations d'aide alimentaire, en petites quantités, ont eu un effet bénéfique sur les marchés locaux, atténuant les fluctuations des prix pour les consommateurs sans altérer les incitations liées aux prix pour les agriculteurs. L'essentiel de l'aide alimentaire a été distribué pendant la période de soudure agricole (de décembre à août) lorsque le pouvoir d'achat local est faible et que les prix des produits alimentaires montent.

Conclusions

42. Les projets assistés par le PAM ont visé à appuyer le développement humain et à améliorer la sécurité alimentaire des pauvres. Dans l'ensemble, ces interventions ont été bien exécutées et ont donné naissance à des processus participatifs ayant une vaste portée. Cependant, le PAM ne s'est pas encore attaqué systématiquement à tous les aspects de l'insécurité alimentaire de façon à maximiser les effets de ses interventions. La mauvaise utilisation des éléments nutritifs n'a pas été non plus prise en considération, à l'exception de l'initiative d'élimination des vers du projet d'alimentation scolaire¹². Il est également possible d'améliorer encore les mécanismes de ciblage et la conception du programme, surtout pour ce qui concerne la mise en place de systèmes de mesure des résultats, et d'accroître les avantages que tirent les femmes des actifs créés.

ORIENTATION FUTURE DE L'ASSISTANCE DU PAM

But, objectifs stratégiques et approche du programme de pays

43. Le programme aura pour but d'améliorer durablement la sécurité alimentaire des plus défavorisés, des femmes et des enfants en particulier, dans les régions du Népal où sévit une forte insécurité alimentaire. Afin d'atteindre ce but et conformément à la décision 1999/EB.A/2 du Conseil d'administration, le programme de pays du Népal (2002–2006) sera axé sur les objectifs stratégiques suivants: permettre aux ménages pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver; permettre aux ménages pauvres d'investir dans le capital

¹² Etant donné que les parasites se disputent les éléments nutritifs avec l'organisme, l'élimination des vers améliore le niveau de micronutriments.

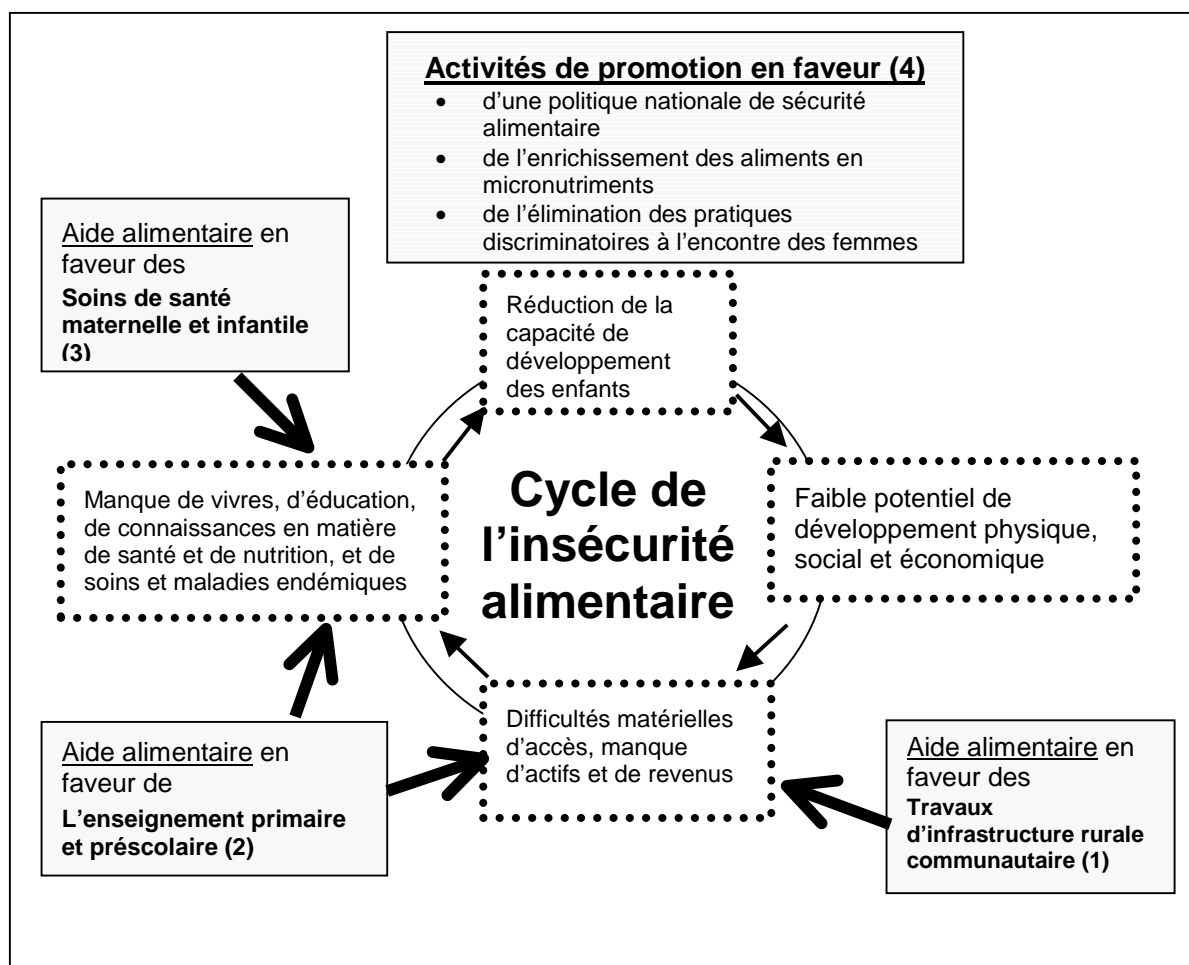


humain grâce à l'éducation et à la formation; enfin, permettre aux jeunes enfants, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes de satisfaire leurs besoins nutritionnels spéciaux et leurs besoins sanitaires connexes.

44. La situation du Népal exige que le premier objectif soit pris en considération avant d'aborder le deuxième et le troisième—en d'autres termes, la création d'infrastructures rurales communautaires constituera une condition préalable, puisqu'il faudra d'abord relier les communautés isolées aux marchés et aux services pour pouvoir leur apporter efficacement un appui en matière d'éducation et de nutrition.
45. Trois activités prévoyant une intervention directe d'aide alimentaire, complétées par des actions de plaidoyer, sont proposées pour le programme de pays. La convergence de ces activités dans les mêmes zones devrait avoir un effet de synergie permettant de briser le cycle de l'insécurité alimentaire pour les plus défavorisés. Ainsi que le montre le graphique ci-dessous, ce cycle est caractérisé par les liens de cause à effet suivants: difficultés matérielles d'accès, difficultés d'accès aux marchés et aux services, insuffisance des actifs et des revenus—qui entraînent un manque de vivres, d'éducation, de connaissances en matière de santé et de nutrition, et de soins, et maladies endémiques—qui entraînent une réduction de la capacité de développement des enfants — qui entraîne un faible potentiel de développement physique, social et économique.



46. Etant donné que les plus touchés sont les femmes et les enfants, ce sera essentiellement en les démarginalisant et en leur apportant un appui que ce cycle pourra être brisé.



47. Les activités du programme de pays envisagées et leurs objectifs spécifiques sont récapitulés à l'annexe V. Ils seront intégrés de manière à ce que les infrastructures communautaires en cours puissent également servir à appuyer les interventions à vocation éducative en cours, par exemple l'amélioration des locaux scolaires. Les méthodes de formulation et d'exécution du programme seront fondées sur l'intégration de la problématique hommes/femmes et sur les principes exposés dans la politique du PAM visant à favoriser le développement: participation, partenariats, rapport coût—efficacité de l'exécution du programme, et orientation vers des objectifs précis. Les systèmes de suivi sont élaborés de manière à mesurer la performance et les résultats au niveau tant du programme que des activités.

Ciblage

48. Le PAM adoptera une stratégie de ciblage en deux étapes. **Etape 1: ciblage géographique.** Il s'agit de déterminer la répartition géographique de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, d'évaluer les autres facteurs à prendre en considération pour le ciblage géographique, et de tenter d'établir un lien entre les caractéristiques des populations vulnérables et les possibilités offertes par une bonne utilisation de l'aide alimentaire dans le contexte du Népal.



49. Sur la base de 12 indicateurs à l'échelon du district concernant la sécurité alimentaire, fondés sur des données ventilées par sexe, le PAM a préparé une carte de la vulnérabilité du pays (annexe II). Il apparaît que les populations des régions de montagnes et de collines de l'extrême ouest et du centre ouest sont celles qui sont le plus dépourvues des moyens de base nécessaires pour faire face aux menaces naturelles, sociales et économiques, et qui sont les moins à même de s'assurer un accès suffisant aux vivres et aux autres ressources. Des foyers de forte vulnérabilité persistent dans les montagnes de l'est et du centre et dans l'ouest du *Terai*.
50. La stratégie de ciblage géographique à long terme du PAM consiste à introduire progressivement l'aide dans les montagnes de l'extrême ouest, en la réduisant et en la supprimant parallèlement dans le *Terai*, ainsi qu'à maintenir et renforcer l'assistance dans les collines de l'extrême ouest et du centre ouest. Il faudra cependant prendre en considération deux facteurs:
- **Rapport coût-efficacité de l'exécution du programme.** La politique du PAM visant à favoriser le développement prescrit que le Programme intervienne dans les zones les plus touchées par l'insécurité alimentaire. Au Népal, c'est dans les montagnes et les collines que les coûts d'exécution sont les plus élevés. Le PAM affronte ce problème en panachant les diverses zones du programme sur le plan géographique (voir annexe VI, tableau 1) et en introduisant une composante "vivres-contre-portage" dans les zones reculées, associant ainsi certains des habitants les plus pauvres (porteurs) à la livraison des vivres.
 - **Partenariats et capacité d'exécution du gouvernement.** La politique visant à favoriser le développement insiste sur l'établissement de partenariats avec ceux qui peuvent fournir une assistance technique et financière complémentaire. Le PAM s'efforcera toujours de mobiliser des partenaires pour les zones les plus vulnérables, mais il pourrait être nécessaire d'accepter des compromis en matière de ciblage, surtout lorsque la capacité d'exécution du gouvernement est limitée et qu'il n'existe pas de partenaires potentiels. Il faudra également prendre en considération les régions où le PAM est en mesure de mobiliser à la fois une aide technique et financière.
51. La réorientation du ciblage géographique est présentée dans les annexes III et IV. Les modifications prévues sont conformes aux priorités du gouvernement. La présence du projet de travaux d'infrastructures rurales communautaires deviendra un "moteur" incitant d'autres activités à démarrer dans de nouvelles régions. Le ciblage géographique sera modifié comme suit:
- Le PAM interrompra progressivement l'aide fournie au titre du projet de travaux d'infrastructure dans l'ouest du *Terai* et dans certaines zones de collines du centre ouest dans un délai de deux ans; il commencera à apporter son assistance aux districts de montagne et la renforcera dans les districts de collines de l'extrême ouest et du centre ouest.
 - Le PAM supprimera progressivement l'aide accordée au titre du projet d'alimentation scolaire/PPSE dans les centres urbains du *Terai* pendant les deux ans à venir, mais il la poursuivra dans certaines zones rurales du *Terai* où les taux d'inscription des filles restent extrêmement faibles (30 pour cent). Il continuera à apporter son assistance dans les zones de collines de l'extrême ouest et suivra le projet de travaux d'infrastructures dans les montagnes de l'extrême ouest, mais pas dans les districts les plus reculés où la capacité d'exécution du gouvernement est très limitée.
 - La nouvelle activité de soins de santé maternelle et infantile sera mise en œuvre dans les régions de montagnes et de collines les plus vulnérables de l'ouest, où le projet



d'alimentation scolaire/PPSE et le projet de travaux d'infrastructures sont mis en oeuvre.

- Le nombre de districts où au moins deux activités du programme convergent sera porté de neuf à 11, et l'effet de synergie sera encouragé là où cette convergence existe déjà.

52. Etape 2: ciblage des participants du programme. Des directives et des critères seront définis pour le ciblage des participants selon les objectifs de chaque activité:

- Pour le projet de travaux d'infrastructures, une méthode participative d'identification des communautés souffrant le plus d'insécurité alimentaire dans chaque district cible a été élaborée au début de 2000, avec l'aide technique d'une mission financée par le Gouvernement allemand. Ce système a été mis en œuvre avec succès à titre expérimental dans trois districts. Les propositions d'investissement émanant des communautés cibles sont évaluées à l'échelon du district selon les critères suivants: qualité technique, effets économiques potentiels et assurance que les ménages ou les personnes vulnérables, les femmes en particulier, tireront profit des emplois et des actifs créés.
- Pour allouer les ressources dans les districts sélectionnés, au titre de l'assistance fournie au PPSE, on tiendra compte de l'emplacement des écoles et de l'objectif visé, à savoir encourager la participation des filles. Comme dans les activités pilotes menées à bien, le ciblage sera fondé sur les cohortes d'âge et de sexe. Actuellement, mis à part la résidence dans un district vulnérable, aucun seuil de revenu pour les ménages ni aucun critère de ressources financières n'est prévu pour perfectionner le ciblage.
- La nouvelle activité de soins de santé maternelle et infantile a été conçue pour répondre aux besoins des femmes enceintes, des mères allaitantes et des enfants de moins de trois ans. Ces personnes pourront bénéficier des prestations dans les postes et antennes sanitaires des districts cibles. Ici encore, mis à part la résidence dans un district vulnérable, aucun critère de ressources financières n'est prévu pour perfectionner le ciblage.

Principaux domaines d'intervention future du PAM

53. Trois interventions comportant une aide alimentaire, complétées par des activités de plaidoyer et de renforcement des capacités, sont proposées (voir l'annexe V pour les objectifs):

***Créer des actifs pour les hommes et les femmes pauvres:
Assistance au projet de travaux d'infrastructure rurale communautaire***

54. Ce projet aide les pauvres à créer des actifs productifs en s'appuyant sur leur capacité d'auto-assistance. L'aide alimentaire du PAM permettra aux pauvres de consacrer du temps à la création de ces actifs, qui renforceront la sécurité alimentaire; elle contribuera à améliorer l'accès aux zones rurales, la production agricole et la gestion des ressources naturelles, ainsi qu'à développer les compétences, les capacités et les possibilités de créer des revenus à l'échelon local, en particulier pour les femmes. En outre, certaines activités du projet de travaux d'infrastructures serviront directement à prévenir ou à atténuer les effets des catastrophes, comme les dispositifs de maîtrise des cours d'eau dans le *Terai*.
55. Ce projet appliquera une approche intégrée en matière de sécurité alimentaire, établissant un lien entre la construction des infrastructures communautaires et l'amélioration de l'accès grâce à diverses interventions complémentaires. En intégrant l'aide alimentaire et l'assistance technique, avec notamment une mobilisation sociale, le



projet de travaux d'infrastructures répond au problème de la disponibilité limitée de vivres et de l'insuffisance des revenus et de l'offre d'emplois. Il reconnaît également que les plus pauvres ont besoin d'une assistance supplémentaire pour acquérir les compétences et le capital nécessaires pour tirer pleinement profit des occasions offertes par les possibilités d'accès et les infrastructures communautaires, et il comporte les dispositions voulues à cet égard. La nouvelle stratégie est la suivante:

- Le projet de travaux d'infrastructures travaillera avec les mêmes ménages bénéficiaires pendant trois ans et non un an, afin d'assurer le renforcement souhaité des capacités et de faciliter les investissements en faveur de la formation.
- L'approche intégrée de la sécurité alimentaire associera les infrastructures construites et gérées par les communautés à de petites interventions productives et à des activités de formation et de constitution de capital destinées aux plus pauvres, aux femmes en particulier.
- La proportion de femmes dans la main-d'œuvre passera de 30 à 50 pour cent au maximum, la plupart des femmes étant chargées d'autres tâches.
- Les dispositifs vivres-contre-travail seront conçus sur la base des programmes de démarginalisation menés à bien par le PAM ailleurs, l'accent étant mis sur les besoins des femmes. Ils s'inspireront d'une initiative pilote concernant des cours d'alphabétisation non scolaires destinés aux femmes et du manuel de formation du projet de travaux d'infrastructures à l'intention des responsables de la sensibilisation aux questions d'équité entre les sexes.
- Un cadre plus efficace pour la participation des femmes à la prise de décisions sera institué: 50 pour cent au moins des membres des comités d'usagers devront être des femmes, au moins un des deux postes clés de chaque comité leur sera réservé, et 50 pour cent au moins des activités de formation leur seront accessibles. Le fait que les femmes jouent un rôle dans la prise de décisions pendant toute la sélection et l'exécution des projets devrait contribuer à la réalisation de l'objectif du PAM, à savoir leur faire tirer profit d'au moins 25 pour cent des actifs créés.
- Le projet de travaux d'infrastructure s'efforcera activement d'établir des partenariats avec une gamme plus vaste d'organismes publics compétents, d'ONG et de donateurs afin de compléter, renforcer, étoffer et élargir les connaissances techniques et les ressources que le Ministère du développement local et le GTZ sont en mesure d'offrir.

Permettre aux pauvres d'investir dans l'éducation de leurs enfants, filles et garçons: Assistance à l'enseignement primaire et préscolaire (PPSE)

56. Une assistance sera fournie au PPSE dans les districts ayant des besoins importants en matière d'éducation, en particulier en ce qui concerne les filles, et dans lesquels l'insécurité alimentaire des ménages constitue un obstacle à l'éducation des enfants. L'aide alimentaire en faveur de l'enseignement primaire a pour avantages de réduire le coût d'opportunité de la fréquentation scolaire, de lutter contre le travail des enfants et d'éviter que le stress alimentaire limite la capacité d'apprentissage des enfants. La fourniture d'aliments composés enrichis aux enfants d'âge préscolaire dans les centres communautaires de développement infantile, avec le même système de livraison et de préparation que pour l'enseignement primaire, devrait encourager l'inscription et la fréquentation régulière, tout en améliorant l'état nutritionnel des enfants. Dans le cadre de l'aide du PAM au PPSE, l'éducation des filles sera privilégiée. L'éducation améliore la croissance économique et conduit à prendre davantage soin de l'environnement, mais



l'éducation des filles offre l'avantage supplémentaire d'améliorer la qualité de vie des filles/femmes instruites et de leurs futurs enfants.

57. Certaines modifications ont déjà été apportées à l'approche appliquée, mais d'autres sont envisagées:
- Afin de créer un environnement stimulant pour les enfants d'âge préscolaire, et donc de constituer une base solide pour leur éducation ultérieure, l'activité actuelle d'alimentation scolaire sera étendue aux centres de développement infantile pour les enfants âgés de trois à cinq ans. Cet élargissement de l'aide alimentaire aux enfants d'âge préscolaire aura un effet bénéfique sur la participation des filles au niveau de l'enseignement primaire puisqu'elles ne devront plus garder leurs jeunes frères et soeurs—pratique générale au Népal. La Direction de l'éducation mettra en œuvre le PPSE en coordination avec les ONG, les organismes locaux et les communautés.
 - Un "dispositif d'incitation à l'intention des écolières" sera ajouté. Il mettra l'accent sur la réduction des inégalités entre les sexes tout en améliorant la fréquentation mensuelle moyenne des filles, en accroissant leur taux d'inscription annuel dans chaque classe et en réduisant leurs taux d'abandon après la première année. A cette fin, une ration mensuelle à emporter d'huile, sera distribuée directement aux mères des écolières de la deuxième à la cinquième année dont le taux mensuel moyen de fréquentation aura atteint au moins 80 pour cent. Cette méthode qui est appliquée à titre expérimental dans deux districts de l'extrême ouest, sera étendue selon les résultats de l'évaluation prévue pour la fin de 2000.

Permettre aux mères et aux nourrissons de satisfaire leurs besoins nutritionnels spéciaux: fourniture d'aliments enrichis dans le cadre des soins de santé maternelle et infantile

58. Compte tenu des taux élevés de malnutrition des populations vulnérables, une mission PAM/OMS a procédé à une évaluation nutritionnelle en 1999. Cette mission a confirmé qu'il est nécessaire d'augmenter sensiblement l'apport énergétique et de micronutriments chez les femmes enceintes, les mères allaitantes et les enfants de six à 36 mois. Une initiative pilote de soins de santé maternelle et infantile visant à lutter contre les effets de la malnutrition sur plusieurs générations en fournissant de la farine enrichie en micronutriments a donc été organisée.
59. En raison du manque de vivres, du mauvais état nutritionnel et des indicateurs de santé, la région de l'extrême ouest a été retenue comme zone d'exécution. La décision de mettre en œuvre l'initiative pilote dans le district de Dadeldhura a été prise en tenant compte de l'existence du projet de travaux d'infrastructures et du projet d'alimentation scolaire/PPSE ainsi que des activités de nutrition de l'UNICEF. Selon les résultats de cette initiative pilote, d'autres plans seront élaborés en vue d'un élargissement dans les collines de l'extrême ouest.
60. Au titre de l'initiative de soins de santé maternelle et infantile, des mesures ont été prises pour garantir la présence de mécanismes d'acheminement appropriés, l'amélioration de l'accès aux services de santé pour les femmes enceintes et les mères allaitantes, et l'application d'une approche participative. Cette activité complétera la planification décentralisée du programme pour l'enfance de l'UNICEF. Les micronutriments ajoutés à la farine distribuée permettront de remédier immédiatement aux graves carences en micronutriments des femmes et des jeunes enfants. Les principales composantes seront au nombre de deux, l'une pour les femmes enceintes et les mères allaitantes et l'autre pour les enfants de six à 36 mois.



- Le ciblage des femmes enceintes et allaitantes se fait par l'intermédiaire du système local de santé et du programme de l'UNICEF, qui aide les familles, les communautés et les organismes locaux à renforcer leur capacité d'améliorer l'état nutritionnel des enfants et des femmes.
- Par la première filière, les femmes reçoivent une ration alimentaire à emporter lorsqu'elles se rendent dans une antenne sanitaire. Il s'agit d'encourager l'utilisation des services offrant des soins prénatals et post-natals aux mères, tout en améliorant leur état nutritionnel. L'autre filière fait intervenir les organisations communautaires liées au programme de l'UNICEF, qui dispensent une éducation nutritionnelle sur les besoins alimentaires des femmes enceintes, des mères allaitantes et des jeunes enfants. Pour renforcer les bons résultats obtenus avec la farine enrichie dans la réduction des taux élevés d'anémie chez les femmes enceintes, une composante d'élimination des vers sera ajoutée. Cette activité sans précédent au Népal est fortement appuyée par le Ministère de la santé et par l'UNICEF.
- Les besoins nutritionnels des nourrissons seront couverts grâce à la distribution d'aliments d'appoint enrichis en micronutriments essentiels. Des rations à emporter seront distribuées par les organisations communautaires du programme de l'UNICEF pour les enfants de six à 36 mois. Les activités de ce programme comprendront une formation en matière de surveillance de la croissance et d'éducation sanitaire destinée aux personnes qui prennent en charge ces enfants.

Activités de plaidoyer et renforcement des capacités

61. Les orientations stratégiques et les priorités du programme exposées ci-dessus seront complétées par les activités dynamiques de plaidoyer du bureau de pays dans les principaux domaines suivants:
- **Plaidoyer en faveur d'une politique nationale de sécurité alimentaire:** le PAM plaidera pour la formulation d'une politique nationale de sécurité alimentaire, comprenant des interventions ciblées d'aide alimentaire. La collaboration du bureau de pays à la publication du PAM "*Food Security and the Role of Food Aid in South Asia*" fait partie de cette initiative de consultation et de sensibilisation vis-à-vis des autorités nationales concernées.
 - **Plaidoyer contre la discrimination à l'encontre des femmes:** dans le cadre de l'engagement collectif des Nations Unies concernant le bilan commun de pays et le Plan-cadre pour l'aide au développement, le bureau de pays préconisera d'éliminer les pratiques discriminatoires à l'encontre des femmes et de renforcer leur rôle dans les organes locaux de décision.
 - **Plaidoyer en faveur de l'accroissement des effectifs du personnel féminin dans les institutions partenaires:** étant donné qu'il est extrêmement difficile d'intéresser les femmes à des emplois qui les obligeraient à vivre et à travailler dans des zones reculées, la représentation des hommes et des femmes parmi les fonctionnaires locaux de contrepartie n'est guère équilibrée. Le PAM préconisera d'augmenter les effectifs du personnel féminin dans les bureaux locaux et axera les efforts de formation sur les femmes cadres.
 - **Commercialisation à vocation sociale d'aliments composés enrichis:** le bureau de pays recommandera d'utiliser le ciblage automatique et des aliments composés enrichis en micronutriments pour remédier aux carences nutritionnelles des personnes les plus vulnérables. La commercialisation à vocation sociale des aliments composés



est mise au point en coordination avec le Programme canadien de lutte contre les carences en micronutriments.

- **Renforcement des capacités locales:** la participation des communautés rurales et des administrations locales aux activités bénéficiant d'une assistance, conjuguée aux apports techniques des partenaires, a une forte incidence sur le renforcement des capacités locales. L'appui du PAM à cet égard est porté au maximum grâce aux initiatives conjointes menées avec le PNUD et l'UNICEF, qui sont fondées sur une approche commune de planification décentralisée.
- **Stratégie de désengagement de l'aide du PAM:** le PAM continuera à renforcer les capacités des administrations publiques. La poursuite de l'aide alimentaire au Népal sera justifiée tant que les trois aspects de l'insécurité alimentaire persisteront et que les effets bénéfiques des interventions appuyées par le PAM sur la sécurité alimentaire des bénéficiaires pourront être démontrés.

Principaux changements et questions fondamentales concernant les interventions du PAM

62. Cette stratégie prévoit des changements dans l'affectation des ressources et dans la conception du programme:

- **Changement dans l'affectation des ressources par zone:** l'aide du PAM sera réorganisée au profit des zones les plus exposées à l'insécurité alimentaire. La part des ressources allouées aux populations des zones de collines passera de 77 à 84 pour cent et celle allouée aux zones de montagnes sera portée de zéro à cinq pour cent (voir annexe VI, tableau 1).
- **Changement dans l'affectation des ressources aux différents groupes et activités:** le PAM réorientera son action pour tenir compte de la nécessité croissante d'aborder aussi bien la question de l'utilisation que les aspects de l'insécurité alimentaire liés à l'accès. Le tableau 2 de l'annexe VI fait apparaître la réorientation vers une intervention nutritionnelle directe en faveur des mères et des nourrissons, qui ramènera le poids relatif de la composante actifs communautaires de 75 à 50 pour cent. Dans l'ensemble, la proportion de vivres atteignant les femmes et les filles passera de 50 à 60 pour cent, ce qui satisfait aux engagements du PAM en faveur des femmes.
- **Changements stratégiques et questions fondamentales concernant le programme de pays:** le tableau 3 de l'annexe VI présente un résumé des changements stratégiques et des mesures qui ont été ou seront prises à cet égard.

Partenariats et programmation conjointe

63. Le présent schéma de stratégie de pays est le fruit d'un processus consultatif mené avec le gouvernement. Une série de réunions ont été tenues avec la Commission nationale de planification et avec les ministères de tutelle, et des ateliers auxquels les principales parties prenantes ont participé ont été organisés. Le principe directeur était de rationaliser les interventions soutenues par le PAM au profit des zones les plus touchées par l'insécurité alimentaire, tout d'abord en mettant l'accent, en étroite collaboration avec le GTZ, partenaire technique du PAM, sur la préparation de la phase d'élargissement du projet d'infrastructures rurales communautaires qui couvrira une période allant du milieu de 2000 au milieu de 2002. Ce projet sert maintenant de "moteur" pour réorienter les priorités et les spécificités du PPSE, et associer en outre l'initiative de soins de santé maternelle et infantile.



64. A partir de la formulation du bilan commun de pays en 1999, le PAM a développé sa collaboration tant avec le PNUD qu'avec l'UNICEF, dans le cadre de l'approche reposant sur la planification décentralisée, ainsi qu'en témoignent les programmes participatifs d'administration locale/développement de district et la planification décentralisée du programme pour l'enfance de l'UNICEF. L'intégration des interventions est facilitée par le choix d'un ministère de tutelle unique, le Ministère du développement local, qui assume la responsabilité générale de la coordination et de la gestion, et par le fait que les activités d'exécution soient centrées sur les mêmes organisations communautaires par l'intermédiaire des comités de développement de district et des comités de développement villageois. Par conséquent, la collaboration opérationnelle a démarré dans la région de l'extrême ouest, où deux districts ont été désignés en vue d'organiser une évaluation de la pauvreté et un plan d'action conjoints. La participation de donateurs bilatéraux et d'ONG est envisagée.
65. Le PAM s'est employé activement à promouvoir les partenariats avec des ONG nationales et internationales et avec des organismes d'aide bilatéraux. Des initiatives pilotes au titre du projet de travaux d'infrastructures sont mises en œuvre avec *l'United Mission to Nepal*, la Fondation bénévole néerlandaise, la Fédération luthérienne mondiale (FLM), le PNUD et l'UNESCO, tandis qu'une collaboration est également envisagée avec la Direction suisse de la coopération au développement, le *Department for International Development* du Royaume-Uni, la Banque asiatique de développement (BAsD) et le Fonds international de développement (FIDA). Pour les soins de santé maternelle et infantile, il est prévu de faire intervenir *Helen Keller International* et Plan international.
66. Le PAM participe activement à la formulation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2002–2006) qui sera terminée en 2000. Le cycle du Plan-cadre coïncidant avec le dixième plan quinquennal du gouvernement, le cycle de programmation du PAM sera harmonisé de manière à ce que toutes les institutions des Nations Unies commencent leurs programmes en janvier 2002. Le Plan-cadre suit une approche reposant sur les droits fondamentaux de l'homme: alimentation, santé et éducation. Dans ce contexte, les interventions du PAM pourraient être justifiées en mettant en avant que ces droits ont été interprétés tout d'abord comme le droit d'avoir accès aux services matériels, économiques et humains/sociaux. Le choix du PAM de faire une large place à l'équité entre les sexes est renforcé par le fait que cette question est l'un des grands thèmes généraux du Plan-cadre.

RISQUES

67. **Catastrophes naturelles.** Des catastrophes naturelles variées pourraient sérieusement compromettre les opérations du PAM.
68. **Problèmes de sécurité intérieure.** Plusieurs districts ont été profondément perturbés par des insurrections politiques. A ce jour, le PAM n'a pas rencontré de problèmes d'exécution directs mais il existe un risque de troubles plus graves.
69. **Partenariats.** Le PAM a besoin de maintenir ses partenariats et d'en établir de nouveaux avec le gouvernement, les ONG et les donateurs, afin de mettre en œuvre la stratégie exposée dans le présent document. Cependant, si les partenariats indispensables ne se matérialisent pas, des conséquences fâcheuses sont à craindre.
70. **Capacités locales d'exécution.** Le surcroît de travail imposé aux services publics décentralisés suscite des préoccupations. De nombreux donateurs interviennent par l'intermédiaire de ces services, surtout dans les districts reculés, et l'exécution risque



d'être compromise lorsque des organismes locaux élus, à vocation politique, tels que les comités de développement de district, sont chargés de la mise en oeuvre d'activités techniques.

71. **Participation des femmes.** On peut craindre que, malgré tous les efforts déployés, les importantes disparités existant entre les sexes sur le plan de la nutrition, de l'éducation, de la participation à la prise de décisions et de l'accès aux avantages tirés des actifs créés, ne s'atténuent que dans des proportions insignifiantes. Pendant la formulation du programme de pays, le PAM prendra donc attentivement en considération la possibilité de fixer des "conditions" afin d'accroître les chances de satisfaire à ses engagements en faveur des femmes.
72. **Coût de l'amélioration de la conception du programme.** Les coûts de l'application intégrale des approches participatives souhaitées là où elles n'existent pas encore et de la mise en place de systèmes de suivi fondés sur les résultats obtenus au niveau du programme et des activités nécessiteront probablement un appui financier supplémentaire, qu'il sera peut-être difficile de trouver.



ANNEXE I

ASSISTANCE DU PAM AU NÉPAL DE 1963 À 1999

Type d'assistance	Montant* (en millions de dollars)	%
Projets de développement		
Infrastructure rurale communautaire et sécurité alimentaire, 1995–2000	20,812	
Routes et travaux publics, 1965–1995	20,125	
Alimentation des groupes vulnérables, 1971–1995	58,874	
Alimentation dans les écoles primaires, 1995–2000	38,678	
Réinstallation de populations sinistrées, 1966–1977	10,802	
Développement de la production laitière, 1963–1986	7,290	
Total partiel	156,581	64
Opérations d'urgence en faveur des réfugiés		
Assistance aux réfugiés, 1992–2000	58,958	
Opération de secours sécheresse, 1972–1986	19,757	
Opération d'urgence tremblement de terre, 1986	0,110	
Autres opérations de secours en cas de catastrophe (inondations, glissements de terrain, etc.), 1993–1998	2,611	
Total partiel	81,437	34
Projets d'action rapide		
Remise en état d'infrastructures endommagées, 1996	2,141	
Construction routière, 1982–1984	1,825	
Ouvrages de petite irrigation, 1984	0,182	
Programme d'alimentation complémentaire, 1979	0,838	
Total partiel	4,986	2
ASSISTANCE TOTALE	243,004	100

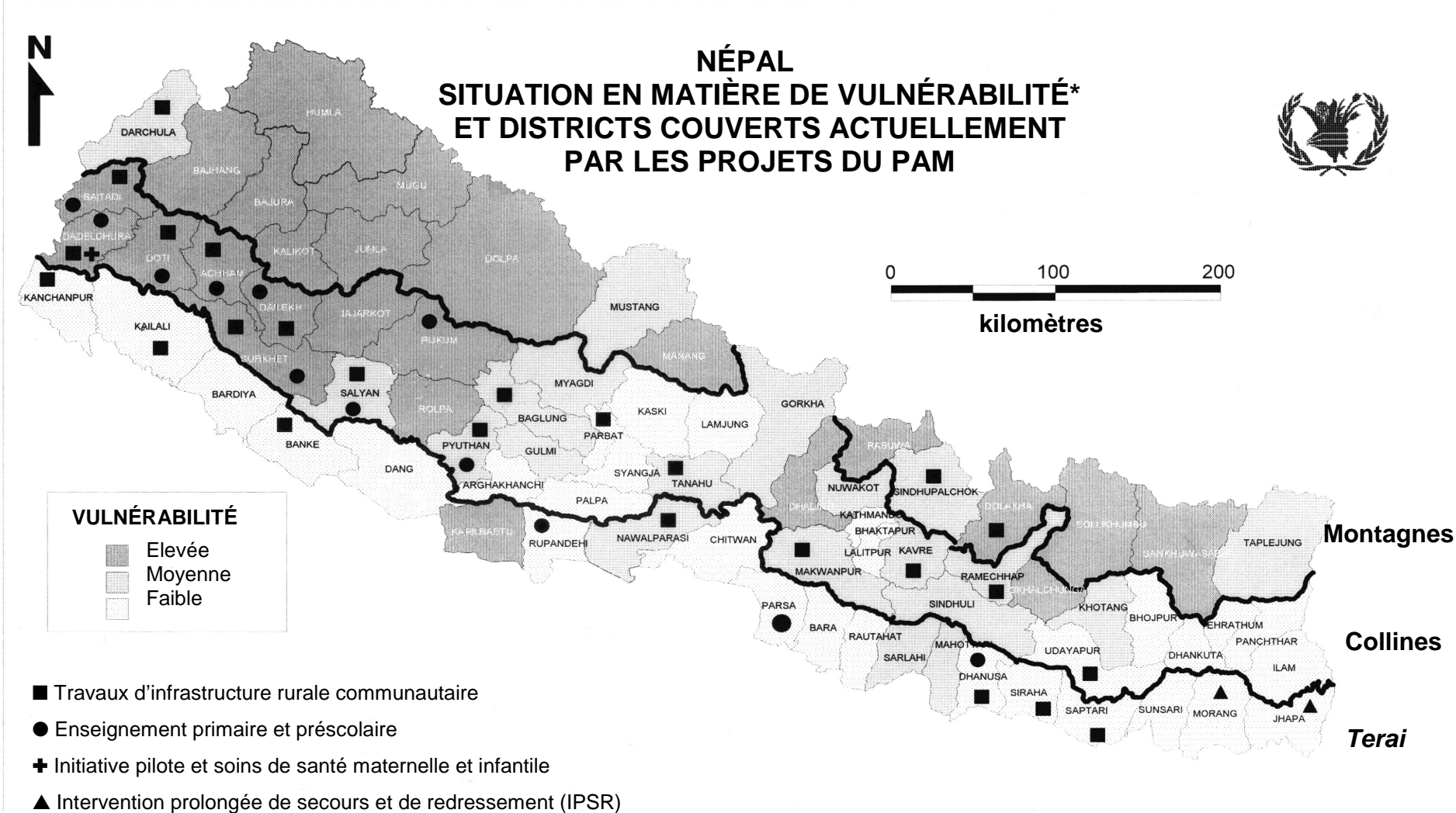
* Le montant se réfère aux projets approuvés jusqu'au 31 décembre 1999.

PROJETS EN COURS EN JUILLET 2000

Projet 5572.00, "Travaux d'infrastructure rurale communautaire" Durée: 14/12/1999–31/12/2000;	20,81
Projet 3718.01 "Aide aux écoles primaires" Durée: 15/04/1998–15/08/2002;	15,03
IPSR 6151.00 "Aide aux Bhoutanais réfugiés au Népal" Durée: 01/01/2000–31/12/2000;	7,01
TOTAL	42,85



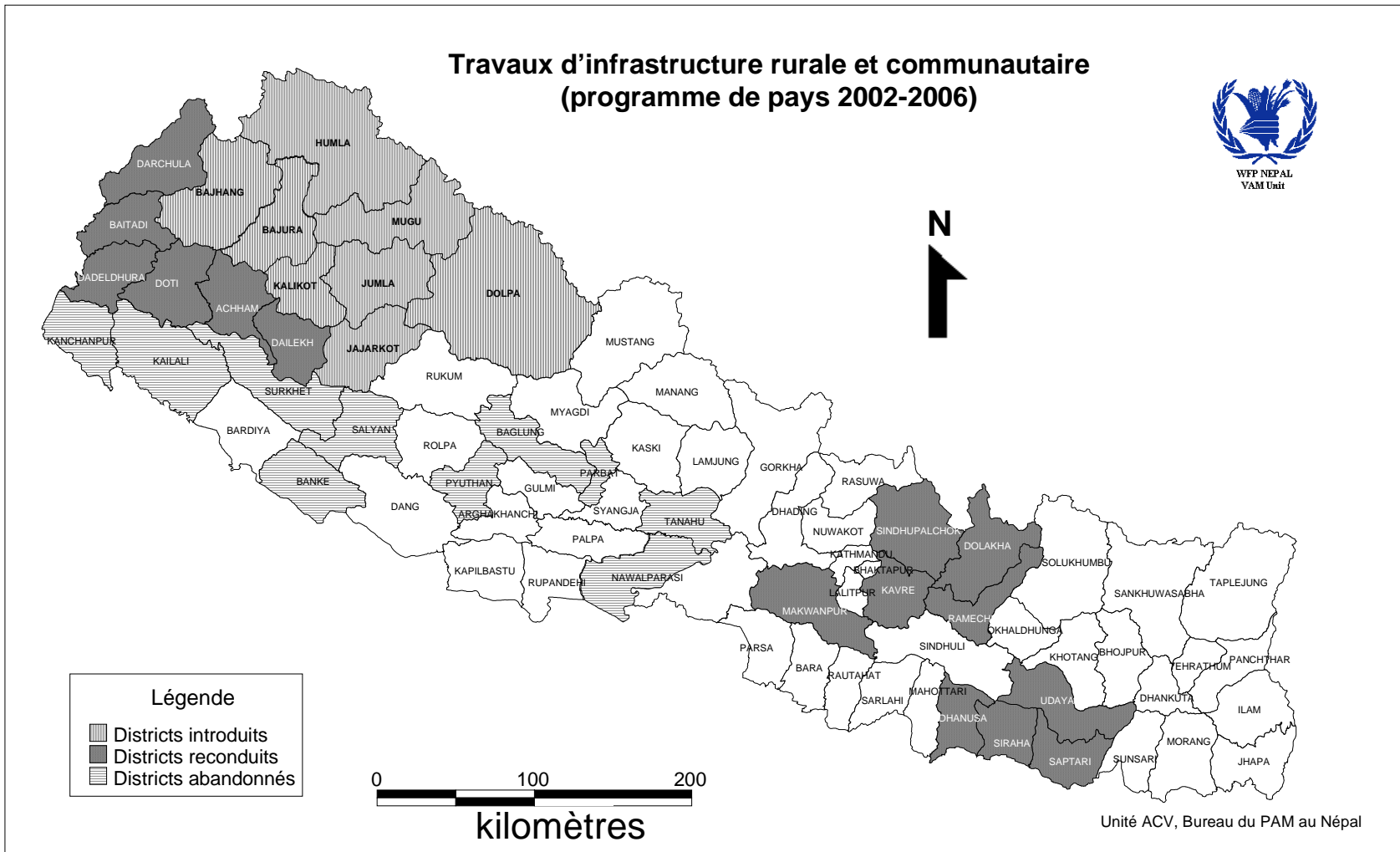
ANNEXE



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

ANNEXE III

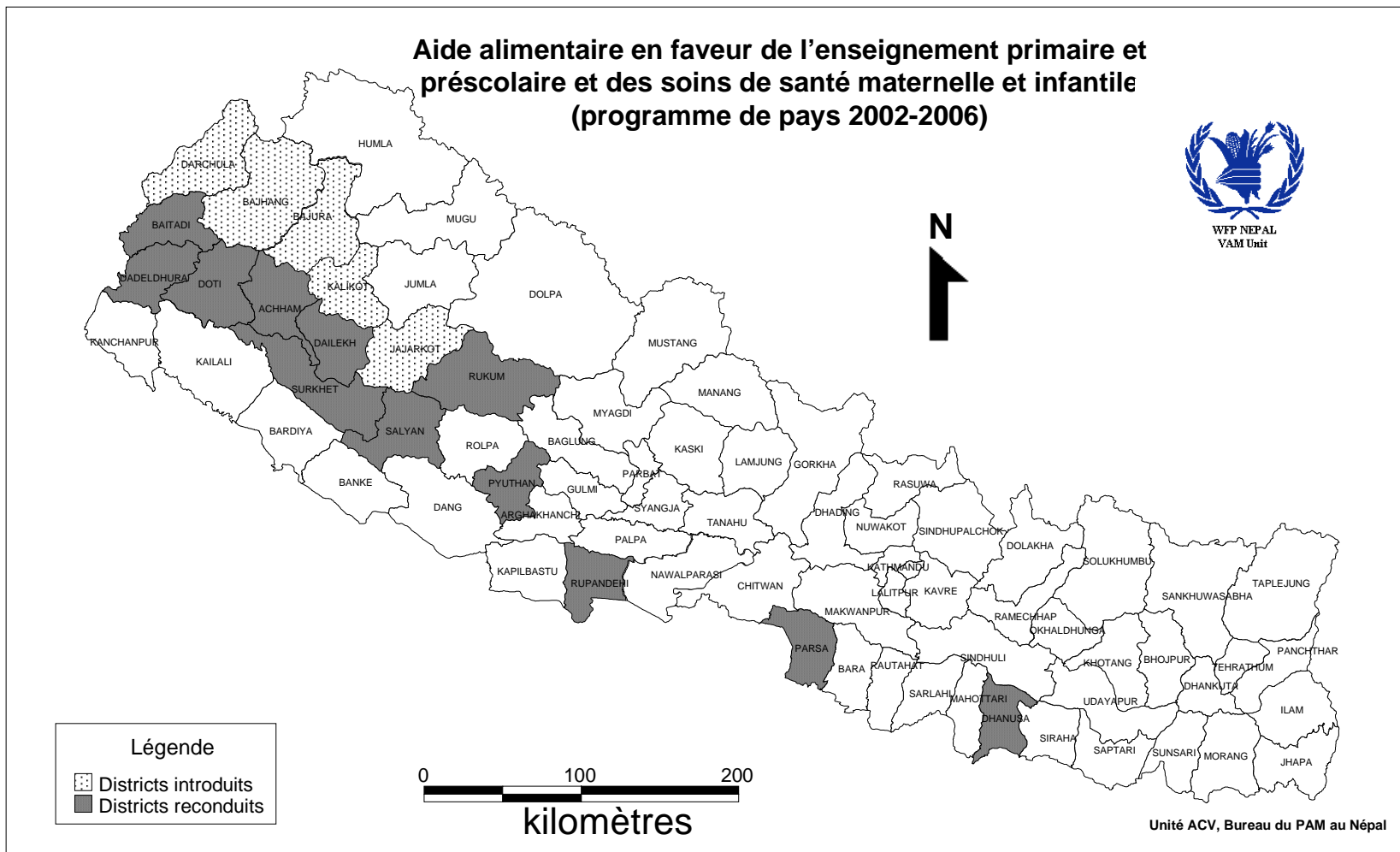
Travaux d'infrastructure rurale et communautaire
(programme de pays 2002-2006)



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

ANNEXE IV

Aide alimentaire en faveur de l'enseignement primaire et préscolaire et des soins de santé maternelle et infantile (programme de pays 2002-2006)



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

ANNEX V

ACTIVITES DU PROGRAMME DE PAYS ENVISAGEES AVEC LEURS OBJECTIFS

1. Aide alimentaire au Projet de travaux d'infrastructure rurale communautaire, visant à:
 - ouvrir les zones reculées aux marchés et aux services et accroître la disponibilité alimentaire grâce à la production et au commerce;
 - apporter des espèces et des vivres aux ménages souffrant d'insécurité alimentaire moyennant des travaux d'infrastructure de courte durée;
 - créer des actifs communautaires (ouvrages d'irrigation, routes et pistes), ayant pour résultat à long terme l'augmentation des revenus, la sécurité alimentaire et l'atténuation des effets des catastrophes;
 - lutter contre le travail des enfants grâce à la création d'emplois et d'actifs pour les adultes.
2. Aide alimentaire en faveur de l'enseignement primaire et préscolaire, avec des mesures d'incitation spéciales pour les filles, visant à:
 - lutter contre le travail des enfants grâce à des mesures incitant les familles à envoyer leurs enfants dans les écoles primaires et dans les crèches, particulièrement les filles;
 - contribuer à améliorer le développement psychosocial et l'éducation, renforçant ainsi la capacité de comprendre les problèmes de santé et de nutrition, ce qui est particulièrement important pour les filles et les femmes¹³.
3. Aide alimentaire aux soins de santé maternelle et infantile, visant à:
 - améliorer l'apport en éléments nutritifs des femmes et des enfants à des moments critiques de leur vie grâce à des aliments composés énergétiques, riches en protéines et enrichis en micronutriments;
 - encourager l'utilisation des services de santé et améliorer la santé et l'état nutritionnel des femmes et des enfants, parallèlement à l'éducation en matière de santé, de nutrition et de soins aux enfants dispensée par l'UNICEF aux femmes enceintes et aux mères allaitantes.
4. Plaidoyers visant à renforcer les résultats obtenus dans des domaines spécifiques tels que:
 - la formulation et la mise en oeuvre d'une politique nationale de sécurité alimentaire;
 - la production et la consommation d'aliments composés enrichis en micronutriments;
 - la lutte contre les pratiques discriminatoires empêchant les femmes de participer pleinement aux initiatives de développement et d'en tirer profit.

¹³ Plus les femmes sont instruites, plus il y a de chances qu'elles aient recours aux soins prénatals et obstétricaux, et veillent à la vaccination et la meilleure alimentation de leurs enfants. En conséquence, l'éducation des filles joue un rôle primordial en brisant durablement le cycle de l'insécurité alimentaire et des facteurs chroniques entravant le développement des enfants.



ANNEXE VI

PRINCIPAUX CHANGEMENTS ET QUESTIONS FONDAMENTALES CONCERNANT LE ROLE DU PAM AU NEPAL

**TABLEAU 1: CHANGEMENTS DANS LE CIBLAGE RÉGIONAL:
ALLOCATIONS RELATIVES DES RESSOURCES AUX DIFFÉRENTES ZONES
AGRO-ÉCOLOGIQUES ET DE VULNÉRABILITÉ**

Vulnérabilité relative (selon la carte de l'annexe II)	Zone agro-écologique	Part actuelle des ressources globales (2000) - %	Part des ressources prévue (moyenne) au titre du programme de pays (2002–2006) - %
Faible	<i>Terai</i>	23	11
Moyenne	collines	77	84
Elevée	montagnes	0	5

**TABLEAU 2: CHANGEMENTS DANS LA RÉPARTITION DES RESSOURCES
ENTRE LES ACTIVITÉS DU PROGRAMME**

Objectif stratégique	Activité du programme de pays	Part actuelle des ressources globales (2000) - %	Part des ressources prévue au titre du programme de pays (2002–2006) - %
Créer des actifs pour les femmes et les hommes pauvres	Aide au projet de travaux d'infrastructure rurale communautaire	75	50
Permettre aux pauvres d'investir dans l'éducation de leurs enfants, filles et garçons	Aide en faveur de l'enseignement primaire et préscolaire	25	30
Permettre aux mères et aux nourrissons de satisfaire leurs besoins nutritionnels spéciaux	Fourniture d'aliments enrichis dans le cadre des soins de santé maternelle et infantile—en complément du programme de l'UNICEF	0	20



**TABLEAU 3: CHANGEMENTS STRATÉGIQUES EN VUE DU
PROGRAMME DE PAYS DU NÉPAL 2002–2006**

Changement stratégique	Mesures nécessaires
Analyse des objectifs	<p>Evaluer et analyser l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité au moyen de l'ACV</p> <p>S'efforcer de comprendre les raisons de l'insécurité alimentaire de façon à mieux repérer les personnes les plus vulnérables du Népal</p>
Amélioration du ciblage	<p>Réorienter progressivement l'aide vers les zones les touchées par l'insécurité alimentaire (montagnes et collines) dans la mesure du possible, compte tenu du rapport coût-efficacité, des moyens des pouvoirs publics, des partenariats, des synergies, et de la capacité d'absorption; améliorer le ciblage à l'échelon local dans les districts</p> <p>Parallèlement réduire et supprimer l'aide dans les districts excédentaires d'ici 2006</p>
Priorité accordée aux besoins spécifiques des femmes et des enfants défavorisés	<p>Nouvelles interventions concernant les soins de santé maternelle et infantile et l'éveil des enfants—commercialisation à vocation sociale d'aliments composés enrichis en micronutriments</p> <p>Porter le pourcentage des ressources en faveur du développement alloué aux femmes et aux jeunes filles de 32 à 55 pour cent pour les participantes directes du programme, et de 50 à 60 pour cent pour les bénéficiaires de l'aide alimentaire</p> <p>Sensibiliser les communautés et les inciter à promouvoir l'équité entre les sexes et la participation des femmes aux décisions</p> <p>Faire campagne contre la discrimination à l'encontre des femmes et pour l'augmentation des effectifs de personnel de terrain féminin</p>
Chercher à créer un effet de synergie	<p>Regrouper les interventions dans les mêmes zones; porter de neuf à 11 le nombre des districts où les activités du programme convergent</p> <p>Servir de "catalyseur" pour les partenaires du développement et pour l'assistance dans ces zones</p>
Améliorations de la conception et de l'exécution du programme	<p>Appliquer une approche de sécurité alimentaire intégrée associant la création d'actifs matériels et le développement humain, et la perfectionner</p> <p>Utiliser des approches participatives à tous les stades du cycle d'exécution du programme; élargir le soutien technique et les services</p> <p>Elaborer et appliquer des systèmes de suivi et évaluation orientés vers les résultats pour l'ensemble du programme et pour les diverses activités; formation correspondante concernant le cadre logique</p>
Initiatives de plaidoyer et aide alimentaire	<p>Plaidoyers visant à accroître le soutien des donateurs en faveur de l'aide alimentaire du PAM destinée à appuyer le développement au Népal</p> <p>Utiliser l'effet de levier de l'aide alimentaire du PAM pour accroître la contribution du gouvernement au développement appuyé par cette aide et pour promouvoir l'élaboration d'une politique nationale de sécurité alimentaire</p>
Décentralisation	Exécution par l'intermédiaire des structures communautaires et publiques locales
Analyse de la situation, stratégies et programmation menées conjointement par les Nations Unies	<p>Bilan commun de pays et Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement</p> <p>Harmonisation des cycles de programmes au sein des Nations Unies</p> <p>Collaboration pour les programmes avec les autres institutions des Nations Unies</p>



LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
BAsD	Banque asiatique de développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement
FLM	Fédération luthérienne mondiale
GTZ	Office allemand de la coopération technique
IPSR	Intervention prolongée de secours et de redressement
NFC	Office népalais des produits alimentaires
OMS	Organisation mondiale de la santé
PFRDV	Pays à faible revenu et à déficit vivrier
PMA	Pays les moins avancés
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPSE	Enseignement primaire et préscolaire
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

